

NOTE DE POSITION

Projet de loi Orientation des Mobilités (LOM) Position de la FIM sur l'amendement Fugit relatif à la fin des véhicules à énergie fossile pour 2040

Auteur : **Caroline Demoyer**
cdemoyer@fimeca.org - + 33 (0)6 46 42 57 49

Date de publication : **22/08/2019**

La Fédération des Industries Mécaniques acte du choix politique du gouvernement et de la majorité présidentielle de l'arrêt des moteurs à combustion interne en 2040. Elle souhaite néanmoins interpellier sur les conséquences socio-économiques d'une telle mesure pour le secteur de la mécanique qui est une industrie de temps long et fortement capitalistique, nécessitant des temps d'adaptation et de reconversion appropriés. L'annonce en 2019 d'un arrêt des véhicules à énergie fossile en 2040 ne laisse donc « que » 20 ans aux industriels pour se reconvertir (repositionnement stratégique, étude des marchés alternatifs, reconditionnement des usines etc.).

A noter que cette décision, qui impose de fait un choix technologique, est contraire au Contrat stratégique de la filière automobile qui préconise la neutralité technologique.

La reconversion de la filière

Le risque est de voir dès 2025 un arrêt des investissements d'un certain nombre d'acteurs qui cesseront toutes recherches (augmentation des rendements, allègement des moteurs etc.) et tout investissement dans le moteur thermique alors même que la France fait partie des leaders mondiaux dans le domaine. Notre pays accuse un retard dans le développement de solutions électriques et ne fabrique pas de batterie, ce qui laisse libre cours à une ouverture massive du marché à la Chine, principal fournisseur au monde de ce genre d'équipements.

Les motorisations électriques ne donnent que peu de possibilité de reconversion au secteur de la mécanique en particulier pour les secteurs Forge-Fonderie-Décolletage pour lesquels l'activité moteur et boîtes est prépondérante. De plus, le moteur électrique contient nettement moins de pièces, ces dernières sont plus standards et nécessitent moins de savoir-faire.

Les marchés possibles dans l'électrique sont très concurrentiels et se prennent le plus souvent à marge faible voire nulle, ce qui n'assure aucune pérennité pour les entreprises et ouvre la porte aux délocalisations (Maroc, Algérie par exemple) ou importations en provenance de pays à bas coût.

La diversification des industries mécaniques vers le moteur à hydrogène reste quant à lui encore difficile à cerner aujourd'hui.

Impacts socio-économiques de la mesure

L'un des risques inhérents à l'entrée en vigueur d'une telle mesure est un arrêt des embauches voire des fermetures de site. Selon la Direction Générale des Entreprises (DGE), une cinquantaine d'entreprises de la filière diesel en France se trouvent déjà dans une situation de "difficulté sérieuse" face à la transition de l'industrie automobile vers d'autres sources d'énergie. Selon ses chiffres, il s'agit de 54 sites qui représentent environ 13 400 emplois. Un autre quart des entreprises exposées "doit évoluer", mais cette évolution apparaît possible si elle est accompagnée.

La FIM a sollicité un groupe français spécialisé dans la fonderie de fonte, l'usinage, l'assemblage et le traitement de surface pour estimer les impacts d'une telle mesure sur son activité. Ce groupe réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de plus 200 M€ et emploie plus de 1000 personnes. Même s'il est difficile d'appréhender à ce jour les conséquences socio-économiques de l'arrêt des moteurs à énergie fossile, son Président craint une perte de 20 % du CA auquel il faudrait ajouter la fermeture de plusieurs fonderies du groupe, soit environ 200 personnes menacées.

Dans le secteur du décolletage, 60 % des 2,5 milliards du chiffre d'affaires sont liés à l'automobile. Le tout électrique entraînerait une perte de 80 % de ce CA automobile et le risque de voir disparaître 40 % des emplois directs et indirects du secteur, soit près de 30 000 emplois.

Les entreprises mécaniciennes sont implantées dans les territoires et font vivre l'écosystème local. Elles sont majoritairement implantées dans les régions Hauts-de-France, Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes et souvent dans des zones où elles peuvent être le seul pourvoyeur d'emplois : Ardennes, Haute Marne, vallées enclavées des Vosges, du Jura ou des Alpes. Par exemple, 70 % du décolletage dans l'automobile sont réalisés dans la vallée de l'Arve.

A noter sur ce point que la FIM a participé aux consultations menées dans le cadre du « Pacte productif » afin d'alimenter les réflexions gouvernementales sur la revitalisation des activités industrielles dans les territoires.

Chiffres clefs

- Forge + fonderie : 51 % de l'activité dans l'automobile (71 % pour la forge et 45 % pour la fonderie). Pour l'activité moteurs et boîtes : 99 % de l'activité dans le thermique.
- Décolletage : 55 % de l'activité dans l'automobile principalement pour boîtes et moteurs.
- Roulements : 50 % de l'activité dans l'automobile.
- Fixations : 60 % de l'activité dans l'automobile : boîtes, moteurs mais aussi carrosserie, intérieur etc.
- 350 pièces mécaniques nécessaires dans un moteur thermique, 500 dans un hybride, moins de 150 pièces dans un moteur électrique.

Si la mesure relative à la fin des véhicules à énergie fossile pour 2040 est votée, des mesures d'accompagnement fortes et financées seront nécessaires pour assister les entreprises mécaniciennes dans leur reconversion.

Nos propositions :

- **Une communication des pouvoirs publics et des acteurs de la filière plus adaptée et plus pédagogique** : cette annonce peut créer une crise de l'ensemble de la filière à court terme, bien avant la date butoir de 2040. Dès l'annonce du vote de la loi et de l'arrêt des moteurs à énergie fossile, les consommateurs - anticipant l'entrée en vigueur de la mesure - risquent de se détourner des moteurs thermiques sans même avoir de solutions alternatives satisfaisantes : l'infrastructure de recharge des véhicules électriques est insuffisante et inadaptée et l'électrique reste trop coûteux pour un certain nombre de consommateurs. Cela aboutirait à ce que la plupart des automobilistes gardent leur véhicule du moment sans envisager d'en changer à court ou moyen terme, impactant de fait le renouvellement du parc et l'équilibre économique de tous les acteurs de la filière automobile, constructeurs comme fournisseurs.
- **Autoriser le retrofit de voitures équipées de moteurs thermiques** : la FIM souhaite que le gouvernement s'inspire de ce qui se fait en Allemagne où il est possible de remplacer les moteurs thermiques anciens par des moteurs modernes conformes aux normes Euro 6d. L'ADAC, équivalent de l'UTAC en France, a en complément assoupli ses règles de réception de véhicule. Cette mesure, qui ferait écho à la loi Economie circulaire bientôt examinée par le Parlement, permettrait non seulement une modernisation du parc automobile à moindre coût - supportable par le plus grand nombre de consommateurs - mais aussi le maintien des lignes de production existantes avec les emplois afférents pour assurer une transition douce vers le tout électrique.
- **Accompagner la reconversion de la filière** : la mise en place d'une telle mesure va entraîner dès 2025 un arrêt des investissements R & D dans le moteur thermique alors même que ce dernier dispose encore de marges de progression et que la France fait partie des leaders mondiaux dans le domaine. Il est capital de s'assurer que la filière française ne soit pas sacrifiée au profit de filières automobiles émanant de pays qui n'ont pas adopté cette orientation. C'est notamment le cas du leader de la production automobile en Europe, l'Allemagne - où les véhicules électriques ou hybrides ne représentent que 2% du parc - mais aussi de l'Italie et de l'Espagne, deuxième producteur européen de véhicules.

Contact FIM
Caroline Demoyer
 + 33 (0)6 46 42 57 49
 cdemoyer@fimeca.org

La Fédération des Industries Mécaniques (FIM) est en charge des intérêts économiques et techniques de 23 professions, regroupées en trois grands domaines d'activité :

Transformation : Travail des métaux, outillages, articles de ménage

Equipements : Machines, systèmes de production, composants

Précision : Optique, santé, instruments de mesure

Les industries mécaniques enregistrent en 2018 un chiffre d'affaires de 132,2 milliards d'euros (6^{ème} place mondiale), dont 40 % à l'export. Ce secteur représente en France environ 11 000 entreprises de plus de dix salariés et un effectif global de l'ordre de 615 450 salariés.

La FIM est enregistrée au Registre de Transparence de l'UE (ID 428581813783-89)